PONT-SCORFF : LE MAIRE N'EST PLUS PDG DE EADM

L'information qui émane du Mensuel du Morbihan est rapportée par le Télégramme de Vannes du 7 mars 2019.

Faute de ne m'intéresser à la vie politique du département que par l'intermédiaire du bulletin trimestriel, j'ignorais que notre maire était aussi jusqu'à récemment PDG de l'EADM (**E**space **A**ménagement et **D**éveloppement du **M**orbihan) société d'économie mixte (Sem) dont la mission est d'équiper durablement le département en collèges, mairies, médiathèques, zones d'activité et « tant d'autres » comme indiqué sur le site de la société.

Rares probablement sont celles et ceux qui connaissent précisément le rôle primordial joué par l'EADM en faveur des collectivités. La société est présente à tous les niveaux de l'élaboration d'un projet: choix des terrains, investisseurs, architectes, maîtres d'ouvrages, entreprises, relation avec un réseau constructeur, élaboration des CCCT, etc. La société est donc amenée inévitablement à faire des choix dans l'intérêt général des communes, compatibles ou pas, avec les intérêts des particuliers.

Jusqu'à ce que l'information n'apparaisse dans la Presse, l'EADM était donc dirigée par M. Pierrick Nevannen, en tant que Président Directeur Général et maire de Pont-Scorff, et par M. Yves Vallet directeur général délégué et Président de l'entreprise SAS FONCIÈRE MORBIHAN. Ces deux hommes avaient en charge, en 2017, une équipe de 18 salariés (juristes,

financiers, techniciens, fonciers, négociateurs, spécialistes en marchés publics, rédacteurs…) et une activité représentant un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros.

A cause parait-il une mauvaise conjoncture (crise économique, difficultés financières des communes) cette Sem aurait déjà montré dès 2016 des signes de fatigue ayant nécessité, entre autre, l'injection de 1,6 millions d'euros de recapitalisation pour la sauver (argent public). Le limogeage récent de Mrs Nevannen et Vallet (avec ou sans le maintien de leurs émoluments ?) laisse à penser que la conjoncture n'est pas la seule explication à leur remplacement par M. François Goulard Président du Conseil départemental du Morbihan. Le Télégramme, peut amène, indique par ailleurs que M. Nevannen aurait brillé par son absence à la tête d'EADM. Sur ce point, il aurait été juste de préciser que l'intéressé disposait d'un bras droit en la personne de son Directeur généra,l ce dernier pouvant le remplacer à tout moment si nécessaire.

Le quotidien indique en outre disposer d'informations relatives aux conditions de la nomination de M. Nevannen à la tête d'EADM. Le poste lui aurait été offert « en contrepartie » de son retrait au profit de M. Jean Remy Kervarrec lors des cantonales de 2015 lesquelles prévoyaient la fusion de leurs deux cantons. Ce deal aurait donc servi a éviter un duel dont la majorité départementale aurait fait les frais.

Interrogé par le Mensuel du Morbihan, M. Nevannen n'a pas jugé utile de s'expliquer sur son éviction. On devrait en savoir plus à l'issue de la prochaine session de Conseil départemental qui se déroulera le 23 mars prochain (1).

(1) La date du 23 et non du 22 est indiquée sur le site. Les sessions du Conseil départemental sont ouvertes au public dans la limite des places disponibles au sein de l'hémicycle.
L'entrée se fait par l'accueil de l'Hôtel du Département, 2 rue de Saint-Tropez à Vannes.
Tél. 02 97 54 80 00 (accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 19 h 30)

Photo : https://www.lesinfosdupaysgallo.com/wp-content/uploads/2017/12/DSC_0294-1